



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
de la protection des populations

Service Protection de l'environnement
Pôle installations classées et environnement

Lyon, le **16 AOUT 2023**

Dossier suivi par : Françoise CHATOUX
Tél : 04 72 61 37 35
Mél : ddpp-pe@rhone.gouv.fr

**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
AU TITRE DE L'ARTICLE L. 122-1 IV ALINÉA 2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

ACCUSE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Projet : Augmentation des quantités autorisées à un instant T de déchets non dangereux.

Localisation : 16 chemin de Genas - 69800 Saint-Priest

Pétitionnaire : PAPREC GRAND EST

Réception du dossier complet le : 31 juillet 2023

N° d'enregistrement de la demande : 69-DDPP-052

La décision de la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale sera rendue dans un délai de 35 jours, soit au plus tard le 4 septembre 2023.

L'absence de réponse dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

La directrice départementale,
par délégation

L'adjointe au chef de service

Anabelle BIZIERE